

600 SUPPRESSIONS DE POSTES DANS LE PRIVE A LA RENTREE 2019



Lundi 17 septembre, le Ministre Blanquer annonçait 1800 suppressions de postes dans l'Education Nationale, plus exactement dans le second degré. Dans Libération du mardi 18 septembre, il était question de 1800 suppressions dont 400 administratifs, et 20% dans le privé. On pouvait donc estimer qu'il y aurait entre 280 et 360 suppressions de postes dans le privé sous contrat.

Mais voilà, le tour de passe-passe de la manipulation des chiffres est mis à jour par les chiffres révélés par le Ministère et repris par l'AFP, puis par les Echos :

« le chiffre total des suppressions de postes, toutes catégories confondues, atteint 3.600. Dans le détail, ce sont en fait 2.600 postes qui seront supprimés dans le secondaire (collèges et lycées), 400 dans les services administratifs, 600 dans l'enseignement privé. »

Certes le Ministre et le Ministère annoncent une création pour le public de 1900 postes dans le premier degré, mais c'est dans le cadre du dédoublement des effectifs dans les classes de CP et CE1 des quartiers défavorisés, mesure qui ne touche pas l'enseignement privé sous contrat.

Cela signifie donc une perte sèche de 600 postes à la rentrée 2019, alors que les effectifs continuent de monter en collège et en lycée. Selon les prévisions officielles de la DEPP (Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance) du ministère au plan national : + 8 841 élèves attendus dans le second degré privé (sous et hors contrat) à la rentrée 2019, après + 6 168 en cette rentrée. Plus généralement pour public et privé, la DEPP prévoit 40 229 élèves de plus en 2019 (+0,7%) :

• en collège : *« L'augmentation des effectifs constatée en collège à la rentrée 2017 va se poursuivre jusqu'à la rentrée 2021 et (...) sera particulièrement forte en 2018 et 2019. (...) À la rentrée 2021, les collèges compteront 110 000 élèves de plus qu'à la rentrée 2017. »*

• en Lycée Général et Technique : *« Après les fortes hausses constatées ces trois dernières années, les effectifs du second cycle général et technologique devraient se stabiliser en 2018, et augmenter légèrement en 2019 (8000 élèves). La hausse se poursuivra jusqu'en 2022 à un rythme plus soutenu (...). »* + 8841 élèves attendus et 600 suppressions de postes. Cherchez l'erreur ! Gouverner n'est-il pas prévoir ?

DANGER ! ALERTE SUR LE PROCHAIN MOUVEMENT DE L'EMPLOI !

Concrètement cela va engendrer des pertes d'heures (qui se traduisent par des pertes de salaire) voire des pertes de contrat. On va aboutir à des mobilités forcées vers des académies plus 'riches' en postes que d'autres.

Que va-t-il se passer en cas de perte d'heures ?

- Les enseignants doivent être consultés.
- Les élus du personnel doivent être consultés (PV obligatoire).
- L'ancienneté à prendre en compte est celle définie par l'administration ; le maître qui a la plus faible ancienneté est déclaré en perte d'emploi (sauf si quelqu'un d'autre se porte volontaire).

Certes ces maîtres seront prioritaires sur le mouvement mais où vont-ils se retrouver ? De plus, comment le ministre peut-il parler d'heures supplémentaires quand il y aura des pertes d'heures ?

Ces 600 suppressions dans le second degré privé, comme les 2600 dans le public, sont inacceptables !

Le SNFOEP exige le maintien des postes, des conditions de travail décentes et le retrait de la réforme du lycée qui de par sa nature engendre des suppressions d'heures !

**Syndicat national
FORCE
OUVRIERE
de
l'enseignement
privé**

**communiqué du
20 septembre 2018**